

INITIATIVE UN CONSEIL VILLE-HANDICAP



Martine Rachlin, Directrice de l'Action Sociale et du CCAS.

Permettre à chacun d'avoir accès aux mêmes services dans la vie quotidienne, donner toute leur place aux personnes porteuses de handicaps dans la ville, voilà les objectifs de la création du Conseil Ville-Handicap, dont la première rencontre se tiendra le lundi 10 décembre. Rencontre avec Martine Rachlin, Directrice de l'Action Sociale et du CCAS, chargée de la mise en œuvre de ce projet auquel participera l'ensemble des services municipaux.

Ne pas pouvoir demander des renseignements à l'accueil d'une administration, du fait d'une déficience physique ou d'un trouble mental ; ne pas pouvoir se déplacer dans sa commune en toute autonomie ou ne pas pouvoir participer aux activités mises en place par les services municipaux en matière d'éducation ou de culture : autant de situations, différentes, mais qui constituent chacune une expression du handicap. La volonté d'améliorer l'équilibre social, de promouvoir une équité de traitement des citoyens et, ainsi, de faciliter l'intégration de tous à la vie de la cité, tous handicaps confondus, entraîne, pour une municipalité, la mise en œuvre de moyens.

C'est l'objectif du Conseil Ville-Handicap, nouvellement créé sur la commune.

3 QUESTIONS À... Martine Rachlin, chef de projet

1) A quel objectif correspond la création du Conseil Ville-Handicap ?

Les travaux de ce Conseil devront permettre, à terme, d'améliorer la situation des Ermontois handicapés et de faire en sorte que ceux-ci vivent avec, et comme les autres citoyens. Le conseil sera force de concertation, de réflexion et de proposition, aura une mission d'expertise et de suivi des mesures qui

seront mises en œuvre au fil des mois. Il s'inscrit dans la continuité de l'action municipale, où les personnes handicapées avaient déjà leur place, mais avec la volonté d'avancer désormais de façon significative, en élaborant un plan d'action global et cohérent.

Ce Conseil, dont la réunion constitutive se tiendra le 10 décembre, regroupera des élus et des services municipaux, des associations représentatives de personnes handicapées et des Ermontois volontaires, handicapés ou non, intéressés pour participer à ce travail.

2) Concrètement, quelles pistes seront envisagées ?

Un diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux va être mené par la Direction des Services Techniques et un programme pluriannuel d'investissements en découlera, en conformité avec la réglementation.

Pour le reste, la première action du Conseil va consister à lister toutes les difficultés auxquelles se heurtent les personnes porteuses de handicap dans leur quotidien. Certaines réponses dépasseront sans doute le cadre communal, puisque les politiques en faveur du

La création du conseil Ville-Handicap a pour but de donner à la personne handicapée toute sa place dans la ville. Un travail de concertation est pour cela mis en place entre les services municipaux, les associations représentatives de personnes handicapées et des Ermontois handicapés.

Le handicap recouvre plusieurs réalités. Selon la loi du 11 février 2005, "toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant" constitue un handicap.



© Photobisc.

La première réunion du Conseil Ville-Handicap se tiendra lundi 10 décembre. L'objectif de ce conseil est d'arriver à des avancées significatives en matière d'insertion et d'autonomie des personnes handicapées dans la cité.

handicap sont prioritairement menées aux échelons national et départemental. Toutefois, à l'échelon communal on peut penser que des améliorations seront à apporter en matière d'information, de communication, de cadre de vie, d'accès aux manifestations culturelles et sportives, à la médiathèque, d'accès à l'emploi, aux commerces,... Sans doute aussi faudra-t-il changer le regard porté sur le handicap, quel qu'il

soit, afin que nous apprenions à "mieux vivre ensemble", tout simplement.

3) Ce conseil devrait-il avoir une durée de vie importante ?

Oui, bien sûr, c'est un travail de longue haleine, qui va s'étaler tout au long de l'année 2008, et au-delà. Ce Conseil va fonctionner à l'instar des autres conseils de démocratie participative mis en place sur la commune – Conseil Municipal d'Enfants et de Jeunes (CMEJ), Conseil des Seniors, conseils de quartier...-. Les propositions issues de ses travaux seront formalisées dans une Charte Ville-Handicap, signée avec les associations partenaires, qui sera emblématique de cette démarche qualitative destinée à donner le même confort de vie à tous les habitants.

Direction de l'Action Sociale et du Centre Communal d'Action Sociale

Adjointe au Maire Chargée de la Famille et de la Solidarité :

Chantal Gras

Mairie bâtiment A

100 rue Louis Savoie

BP 83 – 95123 Ermont Cedex

01 30 72 38 50

ccas@ville-ermont.fr